



TOURNOI DOUBLETTE MIXTE de la SAINT VALENTIN

Organisation

Ce tournoi organisé par le CD78 est non homologué. Il se déroulera le **dimanche 15 Février 2026 au Lys Bowl de Houdan** en doublette mixte. Les doublettes devront être formées en priorité par club et à défaut de 2 clubs différents des Yvelines (en accord avec les responsables du tournoi).

1. Réglementation FFBSQ

Chaque joueur doit être titulaire d'une licence FFBSQ (ou être en situation de "licence déposée").

La tenue vestimentaire doit être conforme à la réglementation FFBSQ en vigueur : pantalon correct, **maillot du club obligatoire**.

Il est interdit de fumer (cigarette électronique comprise) et consommer des boissons alcoolisées pendant le déroulement de la ligue.

Les équipes ne respectant pas ces règles (port du maillot, fumer, alcool) seront pénalisées.

En outre, chaque capitaine d'équipe est garant de l'application du présent règlement par chacun des membres de son équipe.

2. Handicap

Pour chaque joueur, le handicap sera celui du dernier listing paru sur le site de la FFBSQ qui sera appliqué. Pour les nouveaux licenciés le handicap sera de 49 pour les hommes et de 59 pour les dames.

3. Déroulement

Les pistes 1 à 12 seront tirées au sort pour la première série en doublette.

Ensuite 1 à 6 pour la deuxième série individuelle Femmes et 7 à 12 pour la deuxième série individuel Hommes.

- Première série de 3 lignes en doublette handicap.
- Deuxième série de 3 lignes en individuel Femmes et Hommes scratch.

4. Résultats

Le BC Plaisir assurera la gestion des résultats dans un fichier excel préparé pour cette compétition.

5. Litiges

Même si ce tournoi n'est pas homologué, tout litige sera soumis au jugement de l'arbitre, et en cas d'absence d'arbitre, à celui des responsables du tournoi.

6. Classements

Le calcul du classement se fera sous forme d'attribution de point de la façon suivante :

- Première série de 3 lignes en doublette mixte handicap : il sera attribué 120 points pour la doublette classée 1^{ère} place et de façon dégressive de 10 en 10 points c'est à dire que l'équipe à la 12^{ème} place aura 10 points
- Deuxième série de 3 lignes en individuel Femme scratch : il sera attribué 60 points pour la joueuse classée 1^{ère} place et de façon dégressive de 5 en 5 points c'est à dire que la joueuse à la 12^{ème} place aura 5 points
- Idem pour la série de 3 lignes en individuel Homme scratch.

Le classement final sera le cumul des points obtenus par chaque doublette, complétés par les points obtenus par les Femmes lors de leur série en individuel et les points obtenus par les Hommes lors de leur série en individuel.

En cas d'égalité, il sera pris en compte pour départager le total de quilles scratch de l'équipe (doublette + individuels).

7. Récompenses

Seront récompensés au terme de la matinée :

- Les 3 premières doublettes au cumul des points obtenus en doublette et en individuel soit sur 6 lignes.
- La meilleure ligne Homme et Femme Scratch sur les 6 lignes.

8. Engagement

Le coût de la participation est de **70,00 € par doublette** à payer dès l'inscription par virement bancaire sur le compte du CD78 ou par chèque à envoyer à l'adresse de Michèle Esnault à Beynes.

9. Bilan financier

Dépenses		Recettes	
Lignage : 144 x 4 €	576,00 €	Engagements : 12 équipes x 70 €	840,00 €
Frais d'organisation(café/croissant)	144,00 €	Sponsors CD78	60,00 €
Récompenses	180,00 €		
Total	900,00 €		Total 900,00 €

10. Organisation

Pour tous renseignements ou modifications, ci-jointe la liste des responsables du tournoi à contacter :

Eric Esnault
Philippe Delort